

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
ORGANIZAÇÃO DA
UNIDADE AFRICANA



ORGANISATION DE
L'UNITE AFRICAINE

منظمة الوحدة الإفريقية

Addis Ababa - Ethiopia Box 3243 Tel. 517700 Telex 21046 Fax (2511) 513036

CONSEIL DES MINISTRES
CINQUANTE-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE
27 MAI AU 1 JUIN 1991
ABUJA, NIGERIA

CM/1659 (LIV) Add. V

LE MALI ET LE SOMMET MONDIAL
POUR LES ENFANTS



REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

=====

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
DE L'ACTION SOCIALE
ET DE LA PROMOTION FEMININE

CM/1659 (LIV) Add.V

Koulouba, le 9 mai 1991.-

CABINET

LE MALI ET LE SOMMET MONDIAL POUR LES ENFANTS

Devant la situation désastreuse que connaît l'enfance à l'aube de la Décennie 90, surtout dans les pays du Tiers-Monde et particulièrement en Afrique, Leurs Excellences le Premier Ministre du Canada, les Présidents de l'Egypte, du Mali, du Mexique, les Premiers Ministres du Pakistan et de Suède, à la suggestion de l'UNICEF, ont décidé d'un commun accord de convoquer un Sommet Mondial pour les Enfants qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations-Unies, du 26 au 30 septembre 1990, dans le but d'affirmer les engagements politiques pris en faveur des enfants au plan national comme au plan international.

L'objet du Sommet Mondial pour les Enfants est de faire prendre conscience aux plus hauts responsables politiques de l'importance vitale pour le développement social et économique de tous les pays des buts et stratégies concernant la survie, la protection et le développement de l'enfant, et de les encourager à défendre cette cause.

Cette réunion mettra en évidence, d'autre part, les conséquences particulières que les graves problèmes mondiaux ont pour les enfants.

L'objectif est d'encourager tous les pays à prendre de nouvelles initiatives, et la Communauté Internationale à examiner les problèmes dont les enfants ressentiront le plus les effets au cours des prochaines décennies. Cette réunion débouchera sur une Déclaration dans laquelle les participants prendront l'engagement de réaliser ces objectifs dans les Années 90.

Les auteurs de l'initiative considèrent que le Sommet pourra aussi accélérer la ratification et l'application de la Convention sur les Droits de l'Enfant.

L'expérience acquise ces dernières années avec l'approche connue sous le nom de Révolution pour la Survie et le Développement de l'Enfant, a prouvé qu'on pouvait faire des progrès spectaculaires dans la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de la santé et du bien-être des enfants. La mobilisation de nombreux secteurs du Gouvernement et de la société, nécessaire à la réalisation de tels progrès, exige absolument un engagement personnel et actif des Dirigeants nationaux.

L'impact croissant qu'ont sur les enfants plusieurs problèmes mondiaux très graves (la guerre, la violence, l'endettement, la dégradation de l'environnement, la drogue) doit être un sujet de préoccupation essentiel pour tous les Dirigeants politiques. Ces problèmes constituent un défi exigeant une action internationale concertée.

En s'engageant une nouvelle fois à protéger la vie des enfants et à promouvoir leur bien-être, les Dirigeants des pays du monde confirmeraient l'obligation qui leur incombe en vertu de la Charte des Nations-Unies de préserver les générations futures. En axant leurs efforts de développement sur la survie, le développement et le bien-être des enfants, ils serviraient l'objectif ultime du dévelop-

pement qui est de développer les capacités humaines et d'améliorer les conditions de vie de l'humanité.

L'idée d'un Sommet pour les enfants est donc conçue comme un moyen d'accorder aux besoins et aux intérêts de ceux-ci une place plus importante dans les programmes politiques nationaux.

Le Sommet offre en outre aux Dirigeants nationaux l'occasion d'examiner des stratégies appropriées pour veiller à ce que les besoins et intérêts des enfants soient systématiquement pris en considération dans le cadre d'autres politiques nationales pouvant avoir un impact à cet égard.

En vue de préparer le Sommet Mondial pour les Enfants dont il est l'un des Initiateurs, le Mali a organisé, du 17 au 21 juillet 1990, un Séminaire National sur l'Enfance dont les objectifs étaient de sensibiliser l'opinion malienne aux problèmes de l'enfance et de dégager les grandes lignes d'une contribution nationale à la survie et au développement de l'enfant. Ce Séminaire a regroupé les représentants des Organisations Démocratiques, des Départements Ministériels, de Associations Nationales et des Organisations Non Gouvernementales et Internationales impliquées dans les programmes en faveur de l'enfance.

Ce Séminaire a abouti à la recommandation essentielle de la nécessité d'élaboration d'un Plan d'Action National sur la base de recommandations sectorielles mentionnées en pages 3-13 du document joint en annexe, intitulé : "Recommandations Générales du Séminaire National".

A la veille de la tenue du Sommet, les Présidents Initiateurs ont élu le Mali à la Co-Présidence.

Le Sommet s'est tenu à New-York du 26 au 30 septembre 1990 avec une affluence record de Chefs d'Etat et de Gouvernement, tous venus affirmer leur attachement à l'idéal d'offrir un avenir meilleur à tous les enfants.

Dans la Déclaration issue du Sommet, les 72 Chefs d'Etat et de Gouvernement présents ont admis que les enfants du monde entier sont innocents, vulnérables et dépendants. Ils devraient pouvoir vivre dans la paix et la joie, jouer, apprendre et croître. Leur avenir devrait se dessiner dans l'harmonie et la coopération. Ils devraient pouvoir s'épanouir et élargir leurs perspectives au fil des expériences accumulées.

ACTIVITES DE SUIVI ET DE CONTROLE DE L'EXECUTION DU PLAN
D'ACTION ISSUE DU SOMMET

La mise en oeuvre efficace de ce Plan d'Action nécessitera une action nationale concertée et une coopération internationale étroite. Comme la Déclaration le souligne, ces types d'actions entreprises à l'échelle nationale et dans le cadre de la coopération internationale doivent être guidés par le principe des "enfants d'abord", selon lequel les besoins essentiels des enfants devraient être inscrits au premier rang des priorités lors des affectations des ressources, que les conditions soient favorables ou défavorables à l'échelon national, international ainsi qu'au niveau des familles.

Il est particulièrement important que les actions spécifiques proposées en faveur des enfants soient poursuivies, dans la mesure où elles contribuent à renforcer les programmes de développement nationaux plus généraux,

qui conjuguent la relance de la croissance économique, la réduction de la pauvreté, le développement des ressources humaines et la protection de l'environnement.

A cet effet :

- Il est demandé à tous les Gouvernements de préparer, avant fin 1991, des Plans d'Action Nationaux visant la mise en application des engagements pris dans la Déclaration et le Plan d'Action Mondial pour la Survie, la Protection et le Développement de l'Enfance.

- Chaque pays est invité à réexaminer ses plans, programmes et politiques nationales de développement en vue d'accorder un rang de haute priorité aux programmes visant au bien-être des enfants en général, et de réaliser les objectifs essentiels de survie, de développement et de protection des enfants tels qu'ils ont été énoncés dans la Déclaration du Sommet et le Plan d'Action.

- Les familles, les collectivités, les Gouvernements, les Organisations Non Gouvernementales, Sociales, Culturelles, Religieuses, les milieux d'affaires et autres institutions, y compris les médias, seront encouragés à jouer un rôle actif pour appuyer les objectifs énoncés dans le Plan d'Action.

L'expérience prouve que pour réaliser des progrès significatifs dans ces domaines, il est nécessaire de mobiliser tous les secteurs de la société. Aucun effort ne devrait être épargné pour encourager une mobilisation sociale massive qui fasse appel à tous les moyens modernes d'information et de communication disponibles dans le monde, en vue de transmettre à toutes les familles les connaissances et les capacités indispensables pour réaliser une amélioration décisive de la situation des enfants.



- Chaque pays devrait mettre en place des mécanismes appropriés de collecte, d'analyse et de publication régulières et en temps opportun, des données nécessaires à l'examen des indicateurs sociaux appropriés relatifs aux bien-être des enfants - tels que les taux de mortalité néo-natale, les taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, les taux de mortalité liée à la maternité, les taux de fertilité, les niveaux nutritionnels, les taux d'immunisation, les taux de morbidité des maladies revêtant une importance pour la santé publique, la fréquentation scolaire et l'accomplissement des études, et les niveaux d'alphabétisation - qui reflètent les progrès réalisés par rapport aux objectifs essentiels énoncés dans ce Plan d'Action et dans les Plans d'Action Nationaux correspondants. Les statistiques devraient être séparées selon les sexes pour permettre de contrôler et de corriger d'éventuelles inégalités au détriment des filles et des femmes en ce qui concerne les programmes. Il est particulièrement important que des mécanismes soient mis en place pour que les décideurs politiques puissent être expressément alertés en cas de tendances regressives et qu'ils puissent ainsi prendre des mesures correctives. Ces indicateurs du développement humain devraient faire l'objet d'un contrôle régulier de la part des dirigeants politiques et des décideurs, comme c'est l'usage pour les indicateurs du développement économique.

- Tous les pays sont appelés à réexaminer les mesures actuelles adoptées en vue de faire face aux catastrophes naturelles et aux désastres provoqués par les hommes, dont les premières victimes sont souvent les femmes et les enfants. Les pays ne disposant pas de plans de planification prospective en cas de catastrophes sont invités à élaborer de tels plans et à faire appel à l'aide des Institutions internationales, si nécessaire.

- Les progrès réalisés par rapport aux objectifs arrêtés dans ce Plan d'Action et dans la Déclaration du Sommet, pourraient être encore accélérés et la recherche de solutions aux nombreux autres problèmes vitaux auxquels sont confrontés les enfants pourrait être largement facilitée grâce à la poursuite des travaux de recherche. Les Gouvernements, les industries et les institutions académiques doivent redoubler d'efforts au niveau de la recherche fondamentale et opérationnelle, pour favoriser de nouvelles percées techniques et technologiques, pour promouvoir une mobilisation sociale plus efficace et pour améliorer les performances des Services sociaux existants. Il est urgent que des recherches soient menées dans certains domaines prioritaires de la santé, tels que : les techniques vaccinales améliorées, le paludisme, le SIDA, les infections respiratoires, les maladies diarrhéiques, les déficiences nutritionnelles, la tuberculose, la planification familiale et les soins dispensés aux nouveaux-nés. Il est également urgent d'améliorer la recherche dans les domaines du développement en bas âge, de l'éducation de base, de l'hygiène et de l'assainissement, ainsi que de soigner les enfants souffrant de traumatismes parce qu'ils ont été séparés de leurs familles ou parce qu'ils sont confrontés à d'autres circonstances particulièrement difficiles. Ces taux de recherche devraient donner lieu à une collaboration étroite entre institutions des pays en développement et des pays industrialisés.

CONCLUSION :

Pour assurer une meilleure coordination des activités entreprises en faveur des enfants, et une harmonisation des Stratégies et Plans d'Action au niveau continental, le Mali souhaiterait que le Secrétariat Général de l'OUA puisse régulièrement faire le point à la Réunion au Sommet des Chefs d'Etat de l'OUA du suivi des décisions du Sommet Mondial pour les Enfants dans les différents Etats Membres, et ce, pendant toute la durée de la Décennie de l'Enfant Africain.

Cela répondrait à un objectif fondamental du Sommet, la prise de décisions au plus haut niveau politique en faveur de la survie, la protection et le développement de l'enfant.

Cela permettrait également aux Chefs d'Etats membres d'entreprendre des concertations et des échanges d'expériences sur la meilleure façon de réussir la Décennie Africaine de la Survie, la Protection et le Développement de l'Enfant./.-

=====

EN MATIERE D'ASSISTANCE A LA MATERNITE

CONSIDERANT

- l'importance numérique des femmes dans notre pays (51,8 % de la population) et la place qu'elles occupent dans le développement socio-économique ;
- l'importance des femmes en âge de procréer (20,83 %) ;
- le taux élevé de mortalité maternelle (7 à 10 ‰) ;
- l'indice synthétique de fécondité élevé (6,7 enfants par femme) ;
- l'incidence des grossesses rapprochées, des grossesses indésirées, des avortements clandestins dans la mortalité maternelle (et des abandons d'enfants, d'infanticides) ;
- l'insuffisance de la couverture sanitaire de notre pays en infrastructures et équipements adaptés et adéquats, en personnels qualifiés, qui plus est, mal répartis dans les structures ;
- la sous utilisation des structures sanitaires et la sous information des parents sur les services rendus par ces structures ;
- le faible niveau de revenu des ménages et en particulier de la femme dans le ménage ;
- le problème d'accessibilité et de disponibilité des médicaments pour la population ;
- l'insuffisance des prestations fournies par nos formations sanitaires

LE SEMINAIRE RECOMMANDE :

- le renforcement des structures existantes : Centre de Protection Maternelle et Infantile, Maternité, Pédiatrie, Gynéco-obstétrique dans les Régions
- la création et l'équipement d'un hôpital d'enfants ;
- la promotion du secteur privé dans les zones rurales en favorisant les conditions d'installation ;

- la revalorisation des Accoucheuses Traditionnelles avec leur prise en charge communautaire par la création de ressources internes ;
- le redéploiement du personnel socio-sanitaire pour améliorer la couverture sanitaire ;
- le recyclage du personnel en cours d'emploi et la formation de personnels qualifiés, en particulier de Pédiatres, de Gynéco-obstétriciens, de Puéricultrices, de Nutritionnistes, etc.
- un appui continu à la réorganisation des services de Santé Familiale ;
- la promotion du Planning Familial pour une meilleure information et sensibilisation des adolescentes en âge de procréer et pour une meilleure assistance aux filles-mères ;
- la revalorisation de la Médecine Traditionnelle ;
- une meilleure information, sensibilisation des familles pour les amener à utiliser les structures existantes ;
- la subvention des activités en faveur de la mère et de l'enfant par l'Etat.

EN MATIERE DE SANTE DE L'ENFANT :

CONSIDERANT

- l'importance de la population des enfants de 0 à 14 ans qui représentent 48,3 % de la population générale ;
- le taux élevé de la mortalité infantile (125 ‰) et infanto-juvénile (250 ‰) ;
- le taux élevé de la mortalité pédiatrique hospitalière (19,24 ‰) ;
- que 70 % des pathologies d'hospitalisation et des causes de décès sont évitables par la prévention ;
- la quasi inexistence de la Santé Scolaire ;
- l'environnement hostile et insalubre de l'enfant malien ;

LE SEMINAIRE RECOMMANDE :

- le soutien et l'intensification des différents programmes mis en place par l'Etat (Programme Elargi de Vaccination, Programme de Lutte contre les Maladies Diarrhéiques, Santé Maternelle et Infantile, etc.) ;
- la promotion d'autres programmes nationaux en faveur de la mère et de l'enfant, telles que la Nutrition, la Maternité sans Risques, etc. ;
- la promotion de l'allaitement maternel et la préparation au sevrage
- l'élaboration et l'application d'un véritable programme d'Information, d'Education et de Communication dans le cadre de la Santé Maternelle et Infantile ;
- l'intensification de la surveillance sanitaire des enfants d'âge préscolaire et scolaire ;
- la diffusion des messages d'hygiène individuelle et collective par les moyens de communication de masse et les programmes scolaires ;
- une collaboration plus étroite entre structures hospitalières et les structures socio-préventives dans l'intérêt de l'enfant.

EN MATIERE D'EDUCATION PRESCOLAIRE :

CONSIDERANT

- la nécessité d'une prise en charge et d'un encadrement éducatif adéquat des enfants de 3 à 6 ans ;
- l'insuffisance d'infrastructures préscolaires par rapport à la population préscolarisable ;
- les efforts des communautés et les collectivités décentralisées pour la réalisation et la prise en charge des institutions préscolaires ;
- la nécessité de fournir aux enfants une éducation préscolaire adaptée et de qualité ;
- la nécessité d'une bonne articulation entre l'institution préscolaire et la famille d'une part, et entre l'institution préscolaire et l'école d'autre part ;



LE SEMINAIRE

SALUE :

- les efforts des communautés et des collectivités en matière de réalisation et la prise en charge des institutions préscolaires ;
- l'initiative des émissions audio-visuelles pour enfants et recommande leur adaptation aux besoins éducatifs de l'enfant malien ; à cet effet, souhaite une plus grande implication des services techniques chargés de l'enfance, tant dans la conception que dans la réalisation desdites émissions ;

RECOMMANDE :

- l'information et la sensibilisation des populations sur les besoins d'encadrement des enfants d'âge préscolaire ;
- la création d'institutions préscolaires dans toutes les collectivités organisées et décentralisées, et le respect rigoureux des règles d'implantation édictées par les services techniques, relatives aux établissements destinés à accueillir les enfants ;
- la valorisation des autres formes d'encadrement préscolaire existantes telles que les écoles coraniques ;
- l'équipement en matériel didactique approprié au milieu socio-culturel malien. A cet effet, appuie la création d'un atelier de production de jouets et encourage les initiatives nationales en matière de publication pour enfants ;
- une concertation entre le département chargé de l'Education Nationale et celui chargé de la Santé Publique et des Affaires Sociales, en vue d'établir une articulation entre le préscolaire et le scolaire ;
- la tenue de Journées de Réflexion sur l'éducation préscolaire en République du Mali ;

INVITE

- les parents à accorder plus d'attention au séjour des enfants dans les institutions préscolaires.

EN MATIERE DE SCOLARISATION :

CONSIDERANT

- la nécessité d'élargir la base du système éducatif ,
- le faible taux de scolarisation des enfants en général et des filles en particulier ;
- le taux élevé des déperditions scolaires, surtout pour les filles ;
- l'insuffisance des infrastructures scolaires, de l'équipement et du personnel enseignant ;
- la nécessité de lier l'école à la vie ;

LE SEMINAIRE

SALUE :

- la tenue des Etats Généraux de l'Education ;
- les efforts en matière de ruralisation et d'introduction des langues nationales dans l'enseignement ;
- les actions déjà menées en faveur de la scolarisation des enfants handicapés ;
- APPRECIE les efforts du Ministère de l'Education Nationale pour sa politique d'intégration dans le système national des autres formes de scolarisation existantes dans notre pays, telles que les écoles privées, les médersa, les écoles de base ;

RECOMMANDE :

- l'application rigoureuse du Décret 314 de Novembre 1981 relatif à l'obligation scolaire. A cet effet, demande qu'une attention plus soutenue soit accordée à la scolarisation massive des filles, des enfants handicapés et des enfants issus de milieux défavorisés ;
- la mise en oeuvre des stratégies proposées dans les actes des Etats Généraux en vue de remédier à l'insuffisance des infrastructures scolaires, de l'équipement et du matériel didactique ;

- l'appui tant technique que matériel de l'Education Nationale aux institutions d'éducation spécialisée existantes ;

LE SEMINAIRE

SALUE :

- les efforts des Associations qui agissent en faveur de la réadaptation et de la réinsertion sociales des enfants handicapés, déshérités ou délinquants ;
- les expériences déjà conduites au niveau du District de Bamako en matière de placement d'enfants auprès des artisans ;
- ATTIRE l'attention des autorités politiques et administratives sur la nécessité d'élaborer une politique cohérente pour la sauvegarde de l'enfant et de l'adolescent, et notamment les enfants démunis, handicapés et porteurs de maladies chroniques ;
- SOUHAITE une intensification des activités de prévention spécialisée et leur extension aux filles délinquantes et en danger moral ;
- ENCOURAGE la création de la littérature pour enfants et le développement de centres de lecture publique pour jeunes ;
- RECOMMANDE le renforcement du Centre d'Observation et de Rééducation de Bollé en équipement et en personnel spécialisé et la création d'un centre de réinsertion sociale pour les filles inadaptées sociales ;
- un appui aux maisons de jeunes en vue de développer leurs activités de loisir et de sport, et INVITE les municipalités, les organisations de jeunes et les communautés à favoriser la création d'infrastructures d'éducation extra-scolaire, de loisir et de sport intégré ;
- LANCE un appel aux autorités politiques, administratives et religieuses pour intensifier la lutte contre toutes formes d'exploitation des enfants en particulier la mendicité, la prostitution et le travail abusif des jeunes enfants.

EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE :

CONSIDERANT

- la fréquence élevée des saisies de drogues dans notre pays ;
- le développement du tabagisme dans les milieux des enfants et des adolescents et ses conséquences néfastes sur leur santé et leur développement ;

LE SEMINAIRE

SALUE :

- les efforts déployés par les services de sécurité et de repression de la fraude dans la lutte contre l'introduction de la drogue au Mali ;
- le Gouvernement pour l'institution de la Journée Mondiale sans Tabac ;
- SOUHAITE l'intensification la lutte contre la Toxicomanie ;
- ATTIRE l'attention des autorités sur la nécessité de réglementer les campagnes publicitaires sur le tabac ;
- INSISTE sur l'interdiction de l'usage du tabac dans les établissements publics, notamment les formations sanitaires et toutes les institutions pour enfants ;

RECOMMANDE :

- une large campagne d'information et de sensibilisation sur le tabagisme, la toxicomanie au Mali et sur l'état de la lutte contre ces fléaux ;
- la mise en place de centres d'écoute et d'assistance aux toxicomanes et à leurs familles.

EN MATIERE DE PROTECTION JURIDIQUE DE L'ENFANT :

CONSIDERANT

- toutes les dispositions juridiques existantes au Mali dans le domaine de la protection de l'enfant ;
- la loi 86-96/ANRM du 9 Février 1987 portant sur la minorité pénale et les Institutions de juridiction pour mineurs ;
- les conséquences néfastes de l'excision sur la santé mentale et physique de l'enfant ;

LE SEMINAIRE

- SALUE l'existence d'un cadre juridique spécifique à la protection de l'enfant ;

RECOMMANDE :

- une meilleure information des populations sur les dispositions juridiques protégeant l'enfant ;
- la mise en place effective et urgente de juridictions pour mineurs et de bureaux de l'enfance ;
- l'accélération de l'élaboration du code de la protection sociale ;

INVITE à la prise en compte de l'excision comme pratique nuisible et à engager toutes les actions pour l'enrayer.

EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANT :

CONSIDERANT

- la fréquence inquiétante des accidents dont sont victimes ces enfants ;
- l'exploitation abusive des enfants à des fins publicitaires ou médiatiques ;
- la vulnérabilité des enfants face aux calamités et catastrophes ;

- les contraintes du milieu urbain entraînant l'absence prolongée des parents en dehors des foyers ;
- l'importance des prestations sociales pour l'entretien des enfants
- que le SIDA est un fléau mondial et qu'il se propage à une allure inquiétante ;
- que les jeunes constituent la couche la plus exposée à ce fléau,
- le risque élevé de la transmission congénitale mère-enfant ;

LE SEMINAIRE

- SALUE la tenue du Séminaire National sur la réhabilitation de l'autorité de la Cellule familiale ;

RECOMMANDE :

- le renforcement de la solidarité communautaire dans l'éducation et la surveillance des jeunes enfants en particulier ;
- le renforcement du rôle et le maintien de la place des personnes âgées au sein de la famille ;
- l'examen de la possibilité d'étendre la couverture sociale à tous les enfants du pays, notamment dans le domaine de la sécurité sociale ;
- le maintien des allocations familiales des enfants au bénéfice des parents salariés en suspension de travail ;
- l'élaboration de programmes spécifiques destinés à la jeunesse ;
- l'intensification de l'information sur les risques et dangers pour l'enfant en cas de grossesse chez des femmes séropositives ;
- INVITE les autorités compétentes en la matière à intensifier l'information et l'éducation en vue de la prévention de la diffusion du SIDA.

CONCERNANT L'ENFANCE HANDICAPEE :

CONSIDERANT

- la nécessité de l'intégration de l'enfant handicapé dans le circuit scolaire normal ;
- l'orientation nouvelle de l'école malienne ;
- l'insuffisance des infrastructures de sports et de loisirs et leurs inadaptations aux enfants handicapés ;
- la nécessité de la participation et de la contribution des enfants handicapés aux activités sportives, artistiques et culturelles ;
- les besoins de "déplacement et de mobilité des enfants handicapés" ;
- certaines expériences positives dans les domaines de la rééducation et de la réadaptation communautaire ;
- le rôle essentiel que joue la famille dans l'éducation et la socialisation de l'enfant handicapé ;
- l'importance des soins de rééducation primaires et la nécessité de leur intégration dans les programmes de Soins de Santé Primaires ;

LE SEMINAIRE

- SALUE les expériences de rééducation et réadaptations communautaires initiés dans les régions de Ségou, Sikasso et Koulikoro ;

RECOMMANDE :

- l'information du personnel enseignant sur les problèmes de l'Enfant handicapé et la préparation psychologique des élèves à accepter leurs camarades handicapés ;
- la prise en compte des besoins de l'Enfant handicapé en milieu rural dans la conception de l'Ecole Nouvelle ;
- la prise en compte des enfants handicapés dans la réalisation d'infrastructures de sports et de loisirs, de même que des possibilités d'accès

- l'accord de tarifs spéciaux aux enfants handicapés dans les transports publics et lors des manifestations artistiques, sportives et culturelles
- la réservation de places dans les transports et édifices publics ;
- la consolidation des expériences positives et leur généralisation dans les domaines de la rééducation et de la réadaptation communautaires
- qu'une attention particulière soit portée à la sensibilisation des familles, des collectivités et des autorités locales ;
- une plus grande intégration des Soins de Rééducation Primaires dans le système des Soins de Santé Primaires.-



SEMINAIRE NATIONAL SUR L'ENFANCE

DAMAKO, 17-21 Juillet 1990

Liste des membres de la Commission de synthèse

- PRESIDENT : Mme DIBO Fanta Cisse
- VICE-PRESIDENT : Bocar G. TOURE
- RAPPORTEUR : Hamadoun KONATE
- MEMBRES :
- M. Amadou ROUAMBA
 - Dr Zakaria MAIGA
 - Dr Toumani SIDIBE
 - Mme MARIKO Aminata TOURE
 - Mme KANTE Dandara TOURE
 - Mme TRAORE Néné
 - Mme YATTARA Djénéba KOURESSI
 - Mme KEITA Lalé Mariam ZOUBOYE
 - Mme BOCOUM Suzanne MAIGA
 - Dr Jean Brière de l'ISLE
 - Mme Sira DIOP
 - Mme HAIDARA Bintou CAMARA
 - M. Gaoussou TRAORE
 - Mme TALL Kamissa DEMBELE
 - Dr Fodé COULIBALY
 - M. Abdoulaye DOUMBIA

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1991-05-27

Mali and the World Summit for Children

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/10853>

Downloaded from African Union Common Repository